

REGLEMENT GENERAL TROC&PUCES DU 01/09/2024

- 1) Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs, associations, particuliers et professionnels.
- 2) L'ouverture du troc&puces au public aura lieu de 9h à 18h. Le troc&puces a lieu au stade municipal de Penmarc'h.
- 3) Les exposants pourront se présenter à l'entrée du stade municipal à partir de 6h00 et devront libérer les lieux pour 19 h.
- 4) Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'inscription. Ceux qui ne seront pas occupés à 9h pourront être réattribués.
- 5) Après déchargement, les véhicules des exposants devront être garés selon les recommandations des organisateurs.
- 6) Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du troc&puces.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avec 1 photocopie de votre pièce d'identité ainsi que le règlement

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le _____ à _____

dept (_____)

Adresse :

CP

Ville

Adresse mail :

N° téléphone :

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivré le _____ par _____

N° SIRET / registre du commerce (fournir un extrait k-bis de – de 3 mois) :

Déclare sur l'honneur :

-de ne vendre que des objets personnels et usagés (sauf ambulants)

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal)

Fait à _____ le _____

Signature :

En extérieur avec table : 10 € la table (2,20 m*0,70 m)

je réserve :table(s)X10 € soit : €

sans table : 4 € pour 1 mètre linéaire

je réserve : mX4€ soit : €

Le bulletin d'inscription, accompagné du règlement (le chèque est à mettre à l'ordre du Tennis Club de Penmarc'h), est à expédier à Madame Sollicec Laëtitia 4 rue Menez Ar Vourc'h 29760 Penmarc'h.